

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2012

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 13 août 2012, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Sylvie Robidas	siège 2
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Alain Tétrault	siège 6

Absence motivée

Serge Allie	siège 3
-------------	---------

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui a été remis au début de la séance du présent conseil.

Résolution 2012-08-196

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point 25 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2012;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;**
6. **Vente pour taxes :**
7. **Aménagement du terrain au chalet du lac : Mandat à Pittoresco;**
8. **Travaux chemin Auckland : facture de Couillard;**
9. **Traitement des élus municipaux :**
10. **Gratuité de la salle de l'Âge d'Or pour l'Association des eaux et des berges du Lac Lindsay;**
11. **Renouvellement du contrat du site d'enfouissement;**
12. **Identification des adresses civiques;**
13. **Appel d'offres :**

- 13.1 Sable
- 13.2 Calcium
- 14. Indicateurs de gestion;
- 15. Matières résiduelles fertilisantes;
- 16. Vieille rétrocaveuse;
- 17. Parc école;
- 18. Nouveau camion;
 - 18.1 Achat d'équipements de déneigement
 - 18.2 Lettrage
- 19. Ponceaux usagés;
- 20. Rapport des matières résiduelles, 2^e trimestre 2012
- 21. Projet de construction d'un gymnase;
- 22. Paiement des comptes :
 - 22.1 Comptes payés
 - 22.2 Comptes à payer
- 23. Bordereau de correspondance;
- 24. Rapports :
 - 24.1 Maire
 - 24.2 Conseillers
 - 24.3 Directrice générale
- 25. Varia :
- 26. Évaluation de la rencontre;
- 27. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2012

Ce point est remis à une séance ultérieure.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Un citoyen est venu parler au Conseil municipal du changement des adresses civiques.

Un citoyen a demandé au Conseil municipal d'offrir le service des égouts plus loin sur la route 253 Sud.

5 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC a fait l'objet d'une attestation le 7 février 2007;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'embauche de personnel afin de réaliser le plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE malgré les efforts consentis, des délais imprévus sont survenus dans la réalisation de certaines actions prévues au plan de mise en œuvre;

ATTENDU QUE l'article 30.1 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) prévoit que le ministre peut exceptionnellement autoriser la modification d'un schéma en vigueur afin de reporter une ou plusieurs des échéances qui s'y trouvent, suite à une demande à cet effet;

ATTENDU QU' un important travail de mise en œuvre s'est opéré sur tout le territoire conformément au calendrier de réalisation;

ATTENDU QUE certains événements non prévus ont perturbé l'échéancier de certaines actions;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Coaticook a adopté une résolution, tel que le prévoit l'article 30.1 de la *Loi sur la sécurité incendie*, afin de présenter une demande de modification du Schéma au ministre de la Sécurité publique pour le report de certaines échéances de la mise en œuvre dudit schéma;

SUR PROPOSITION

Résolution 2012-08-197

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

IL EST RÉSOLU de présenter au ministre de la Sécurité publique une demande de modification du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie en reportant l'échéance pour le plan de mise en œuvre local de la Municipalité de Saint-Malo sur les points suivants :

- la mise en œuvre du programme de prévention : risques faibles et moyens;
- la création de nouvelles infrastructures selon les plans de mise en œuvre locaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. VENTE POUR TAXES :

6.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le 8 novembre 2012 – extrait de l'état

ATTENDU QUE conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le secrétaire-trésorier doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité;

ATTENDU QUE cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

Résolution 2012-08-198

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

IL EST RÉSOLU

- a. D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2012 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté

(MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

- b. D'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 30 juin 2012 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes 2012 aura été conclue avec le secrétaire-trésorier avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.2 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le 8 novembre 2012 – autorisations à la secrétaire-trésorière

ATTENDU QUE conformément à l'article 1038 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 536 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

ATTENDU QUE conformément à l'article 1039 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 537 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes;

Résolution 2012-08-199

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

IL EST RÉSOLU

- a. D'autoriser la secrétaire-trésorière à offrir, au nom de la municipalité de Saint-Malo, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra jeudi, le 8 novembre 2012 ;
- b. D'autoriser la secrétaire-trésorière à signer, au nom de la municipalité de Saint-Malo, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé;
- c. D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente;

- d. D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 30 juin 2012, et ce sujet à la vente à l'enchère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **AMÉNAGEMENT DU TERRAIN AU CHALET DU LAC : MANDAT À PITTORESCO**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

8. **TRAVAUX CHEMIN AUCKLAND : FACTURE DE COUILLARD**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté d'amorcer le processus d'appel d'offres pour le recouvrement d'enrobés bitumineux d'une partie du chemin Auckland selon les règles d'adjudication à la résolution 2012-04-92;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté la soumission présentée par la compagnie Construction Couillard Ltée au montant de 255 237,60 \$ à la résolution 2012-05-134;

ATTENDU QUE la compagnie Construction Couillard Ltée a fait parvenir une facture pour les travaux de recouvrement d'enrobé bitumineux effectués au mois de juillet 2012;

Résolution 2012-08-200

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

DE payer la facture 500383 du 6 juillet 2012 au montant de 239 395,85 \$ taxes non incluses à Construction Couillard Ltée concernant le recouvrement d'enrobé bitumineux du chemin Auckland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. **TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Après discussion, ce point est remis à la prochaine séance pour prendre une décision.

10. **GRATUITÉ DE LA SALLE DE L'ÂGE D'OR POUR L'ASSOCIATION DES EAUX ET DES BERGES DU LAC LINDSAY**

ATTENDU QUE *L'Association des eaux et des berges du Lac Lindsay* réunira ses membres pour son assemblée annuelle le 1^{er} septembre 2012 de 10 h à 12 h (midi);

ATTENDU QUE la réunion se tiendra à la salle de l'Âge d'Or qui appartient à la Municipalité;

ATTENDU QUE *L'Association des eaux et des berges du Lac Lindsay* demande au Conseil de fournir gratuitement la salle de l'Âge d'Or;

Résolution 2012-08-201

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

DE prêter à *L'Association des eaux et des berges du Lac Lindsay* la salle de l'Âge d'Or pour sa réunion annuelle du 1^{er} septembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU SITE D'ENFOUISSEMENT

ATTENDU QU' une entente de partenariat a été conclue avec la MRC du Haut St-François pour l'utilisation du site d'enfouissement par la municipalité de Saint-Malo sur une période de dix ans, soit de septembre 1997 à septembre 2007;

ATTENDU QUE par la suite, le renouvellement s'est fait aux cinq ans soit de septembre 2007 à septembre 2012;

ATTENDU QUE le renouvellement doit se faire d'ici le mois de septembre prochain pour une période consécutive de cinq ans;

ATTENDU QUE des vérifications ont été faites pour comparer la tarification de la MRC de Coaticook et de la MRC du Haut-St-François;

ATTENDU QUE les tarifs demandés sont moins élevés à la MRC du Haut-St- François;

Résolution 2012-08-202

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo renouvelle l'entente de partenariat avec la MRC du Haut-St-François pour les services au site d'enfouissement au tarif demandé pour une période de cinq ans, de septembre 2012 à septembre 2017.

QUE la signataire pour et au nom de la Municipalité sera la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. IDENTIFICATION DES ADRESSES CIVIQUES

Ce point est remis au printemps.

13. APPEL D'OFFRES

13.1 Sable

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit utiliser du sable pour l'entretien des routes enneigées et / ou glacées pendant l'hiver;

ATTENDU QU' un appel d'offres sera fait à des fournisseurs de sable;

Résolution 2012-08-203

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire un appel d'offres pour le sable de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 Calcium

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit utiliser du sel pour l'entretien des routes enneigées et / ou glacées pendant l'hiver;

ATTENDU QU' un appel d'offres sera fait à des fournisseurs de sel;

Résolution 2012-08-204

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

QUE madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire un appel d'offres pour le sel à déglacer de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. INDICATEURS DE GESTION

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les indicateurs de gestion 2011 qui ont été complétés et remis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) au Québec.

15. MATIÈRES RÉSIDUELLES FERLISANT

Ce point est remis à une séance ultérieure.

16. VIEILLE RÉTROCAVEUSE

Des personnes ont téléphonées pour acheter la vieille rétrocaveuse. Le Conseil municipal ne vendra pas la vieille rétrocaveuse parce qu'elle sera utilisée pour remplir le contrat avec le ministère des Transports.

17. PARC ÉCOLE

ATTENDU QUE l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides a demandé à la municipalité de Saint-Malo de fournir la rétrocaveuse pour les travaux à l'école;

Résolution 2012-08-205

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo ne demandera aucun frais pour l'utilisation pendant quatre heures de la rétrocaveuse et de l'employé à l'école Notre-Dame-de-Toutes-Aides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. NOUVEAU CAMION :

18.1 Achat d'équipements de déneigement

ATTENDU QU' un devis a été préparé par la municipalité de Saint-Malo pour ses exigences concernant l'achat d'équipement de déneigement;

ATTENDU QUE le devis a été présenté au Conseil municipal pour en faire l'approbation;

ATTENDU QU' une invitation sera envoyée à deux fournisseurs afin qu'ils remettent des prix pour l'achat et l'installation d'équipements de déneigement sur un camion dix (10) roues;

Résolution 2012-08-206

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

QUE le Conseil municipal approuve le devis présenté pour l'achat d'équipement de déneigement.

D'autoriser madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière à envoyer un appel d'offres pour l'achat et l'installation d'équipements de déneigement sur un camion dix (10) roues.

QUE la signataire pour et au nom de la Municipalité sera la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2 Lettrage

ATTENDU QUE le camion neuf doit être identifié avec le logo et le nom de la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE le lettrage sera installé conformément aux anciens camions;

Résolution 2012-08-207

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'autoriser madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des prix pour le lettrage du camion récemment acheté.

QUE la signataire pour et au nom de la Municipalité sera la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. PONCEAUX USAGÉS

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté de donner les ponceaux à la Fabrique Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo pour qu'ils soient vendus à la Criée des Âmes de la Fête des Récoltes;

ATTENDU QUE les ponceaux usagés et endommagés à donner sont détaillés ci-dessous :

4 ponceaux	24" x 8 pieds
1 ponceaux	24" x 4 pieds
4 ponceaux	18" x 8 pieds
4 ponceaux	18" x 4 pieds

Résolution 2012-08-208

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE les ponceaux usagés et endommagés sont donnés à la Fabrique Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo pour vendre à la Fête des Récoltes le 9 septembre prochain.

QUE la Municipalité ne fera pas le chargement ni la livraison des ponceaux aux citoyen-ne-s qui les achèteront.

QUE les personnes qui auront acheté les ponceaux contacteront l'hôtel de ville de la Municipalité pour en prendre possession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20. RAPPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, 2^E TRIMESTRE 2012

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le *Rapport annuel de gestion des matières résiduelles MRC de Coaticook – Deuxième trimestre 2012* présenté le 6 août 2012 par madame Monique Clément, chargée de projet matières résiduelles.

21. PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GYMNASÉ

ATTENDU QUE l'école secondaire La Frontalière a présenté une demande aux municipalités afin d'ajouter un nouveau gymnase pour favoriser la pratique de saines habitudes;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a considéré la demande présentée par l'école secondaire La Frontalière;

Résolution 2012-08-209

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo n'utilisera pas les fonds disponibles au Pacte rural afin d'ajouter un nouveau gymnase à l'école secondaire La Frontalière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22. PAIEMENT DES COMPTES

22.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un

montant total de 211 628,44 \$ payés depuis le 10 juillet 2012;

Résolution 2012-08-210

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

D'accepter la liste présentée au conseil pour le paiement des comptes, d'un montant total de 211 628,44 \$ payés depuis le 10 juillet 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22.2 Comptes à payer

22.2.1 Synertek conseils inc.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a retenu les services de monsieur Jean-François Laflamme de Synertek conseils inc. pour le service et l'assistance technique 2012;

ATTENDU QUE monsieur Jean-François Laflamme a remis sa facture pour :

- la visite de certains points des inventaires et caractérisation du bassin versant lu lac Lindsay;
- la vérification du devis et bordereau ainsi que l'estimation des coûts relatifs au projet de recouvrement d'enrobé bitumineux prévu en 2012;
- l'assistance technique durant les travaux;

Résolution 2012-08-211

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

DE payer la facture 2012-04 du 9 août 2012 à monsieur Jean-François Laflamme (Synertek conseils inc.) au montant de 3 105,50 \$ \$ taxes non incluses pour les services professionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Monsieur Vincent Tremblay, conseiller se retire à cause d'un conflit d'intérêts potentiels.

22.2.2 Bois de chauffage

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo utilise du bois pour chauffer son garage municipal ainsi que de l'électricité;

ATTENDU QUE monsieur Olivier Tremblay a été engagé pour deux ans afin de fournir le bois de chauffage à la résolution 2011-12-272, au taux de 90 \$ la corde en ajoutant une indexation de 2 % à chaque année;

ATTENDU QUE la directrice générale a rencontré monsieur Olivier Tremblay pour obtenir des informations sur les différences de prix demandés;

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

Résolution 2012-08-212

DE payer les factures 071618 du 17 juillet 2012 au montant de 3 155,63 \$ taxes non incluses et 071619 du 19 juillet 2012 au montant de 192,50 \$ taxes non incluses de monsieur Olivier Tremblay.

QUE les renseignements obtenus détermineront si la municipalité de Saint-Malo continuera à s'approvisionner en bois de chauffage de monsieur Olivier Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Monsieur Vincent Tremblay, conseiller revient participer aux délibérations.

23. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue après l'envoi des documents. Aucun dossier n'a été retenu.

24. RAPPORTS :

24.1 Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil sur le point suivant :

- Aucun rapport à présenter parce qu'il n'y pas eu de session pour le mois de juillet.

24.2 Conseillers

Le conseiller Alain Tétrault discute avec le Conseil municipal :

- Du point d'eau;
- D'une entente avec JM Champeau concernant la tour sur le terrain de la municipalité de Saint-Malo.

24.3 Directrice générale

24.3.1 Lignes de rues

ATTENDU QUE la compagnie *Lignes de Stationnement Entretien et Traçage (2006) inc.* a été demandée afin de tracer les nouvelles lignes à la suite de l'asphaltage du chemin Auckland;

ATTENDU QUE la facture reçue fait référence : aux blocs d'arrêt blancs, aux lignes de queue, aux lignes de rive pour les lignes de queue, aux mètres ligne axiale jaune simple chemin Auckland, aux mètres ligne axiale double jaune du chemin Auckland, aux mètres lignes axiale jaune simple chemin Principale, aux mètres lignes de rive blanche chemin Principale et aux mètres lignes de rive blanche chemin Auckland;

Résolution 2012-08-213

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Alain Tétrault,

DE payer la facture numéro 423 du 25 septembre 2009 au montant de 2 192,40 \$ taxes non incluses reçue de *Lignes de Stationnement Entretien et Traçage (2006) inc.* pour les nouvelles lignes à la suite de l'asphaltage du chemin Auckland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24.3.2 ADMQ Estrie

ATTENDU QUE le colloque régional de l'ADMQ-Estrie se tiendra le 13 septembre 2012 à Saint-Venant-de-Paquette;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 85 \$ incluant les documents, le repas du midi et le souper;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte de commanditer un produit local de 50 \$ qui sera remis comme prix de présence aux participant-e-s après le souper, par tirage au sort;

Résolution 2012-08-214

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par la conseillère Sylvie Robidas,

DE payer la participation et les frais de déplacement pour le colloque régional de l'ADMQ-Estrie à la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24.3.3 Autocollants "coeur"

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Venant-de-Paquette et d'East Hereford ont contacté la directrice générale afin d'obtenir des autocollants «cœur» pour la sécurité incendie;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a une bonne quantité de ces autocollants;

Résolution 2012-08-215

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE la municipalité de Saint-Malo vendra au coûtant aux municipalités de Saint-Venant-de-Paquette et d'East Hereford la quantité d'autocollants «cœur» qu'elles ont besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24.3.4 Clôture au chemin du 1^{er} Rang

ATTENDU QUE certaines clôtures sont trop près du chemin et entravent l'entretien des chemins;

ATTENDU QU' une lettre a été envoyée par l'inspecteur en bâtiment et en environnement afin de déplacer ces clôtures au plus tard le 31 août 2012;

ATTENDU QUE des citoyen- ne-s du chemin du 1^{er} Rang ont demandé de reporter le déplacement des clôtures parce qu'elles seront enlevées en automne;

ATTENDU QU' au printemps, les clôtures seront installées en respectant les demandes de la Municipalité;

Résolution 2012-08-216

Il est proposé par le conseiller Alain Tétrault,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo n'entreprendra pas de procédures contre les citoyen-ne-s du chemin du 1^{er} Rang à la condition que les clôtures soient réinstallées correctement au printemps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24.3.5 Permis de construction

ATTENDU QUE monsieur David Fauteux a construit une maison au 102, rue Principale (534, route 253 à partir du 30 septembre 2012), lot 4A-12, Rang 4, Canton d'Auckland à Saint-Malo;

ATTENDU QU' il a bâti sa maison sur deux étages avec un accès à un grenier;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement lui avait demandé de construire un escalier mobile afin qu'il ne soit pas considéré comme un troisième étage;

ATTENDU QUE monsieur David Fauteux a fabriqué quand même son escalier fixe malgré l'avertissement de l'inspecteur;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit statuer sur son dossier afin de déterminer si son troisième étage est accepté par la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2012-08-217

Il est proposé par la conseillère Sylvie Robidas,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte l'escalier fixe pour le grenier et permet à monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement de renouveler un permis afin de terminer la construction du 102, rue Principale (534, route 253 à partir du 30 septembre 2012), lot 4A-12, Rang 4, Canton d'Auckland à Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24.3.6 Point d'eau

ATTENDU QUE des modifications doivent être faites afin que le point d'eau à l'intersection des chemins De Malvina et Du Gore reçoit le trop plein du puits situé sur le versant de la colline;

ATTENDU QUE la rétrocaveuse est trop grosse afin d'exécuter ces travaux;

ATTENDU QUE l'Entreprise Daniel Lévesque sera demandée pour effectuer ces tâches;

Résolution 2012-08-218

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE l'Entreprise Daniel Lévesque sera engagée afin d'apporter des modifications au point d'eau à l'intersection des chemins De Malvina et Du Gore

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

26. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

27. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, Monsieur le Maire déclare la levée de la séance.

Il est 22 h 40.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière